

## **QUESTIONS DIVERSES DE PLAISANCE CITOYENNE POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2021**

### **1. Site de Bonna Sabla**

En introduction des ateliers organisés par La Capitainerie, sur le site de Bonna Sabla, le samedi 6 mars 2021, M. le maire nous a indiqué que la commune n'avait pas pu racheter ce site car il coûtait trop cher. Pouvez-vous nous dire :

- A combien ce site a été mis en vente ?
- S'il y a eu une estimation des Domaines ?
- Pourquoi la commune n'a pas utilisé son droit de préemption pour acquérir une partie du site, afin de pouvoir y installer les infrastructures publiques prévues, tels que le complexe scolaire, le centre de loisirs, le gymnase et la plaine de sport ?

### **2. Maison Guitard**

Plus le temps passe, plus nous constatons la dégradation de la Maison Guitard, avenue des Pyrénées. Nous souhaitons que cette maison, l'une des plus représentatives de Plaisance, puisse être rénovée, comme cela avait été prévu par le promoteur qui l'a rachetée pour y installer une résidence pour seniors. Ce souhait est partagé par un grand nombre de Plaisançais.

Attend-t-on qu'elle s'écroule complètement pour pouvoir construire à la place un immeuble sans caractère ? Où en est le projet ?

### **3. Une date pour une 1<sup>ère</sup> Commission Démocratie Participative ?**

Lors du premier Conseil Municipal, nous avons rédigé notre discours de politique générale.

Nous vous rappelions, alors, notre attachement tout particulier au respect de valeurs que vous aviez, comme nous, mis en exergue dans votre campagne ; et en premier lieu la démocratie, dite participative, qui était, monsieur le maire, votre délégation au début du mandat précédent. Nous appelons cela une **démocratie** directe et **permanente**.

Nous vous avons donc proposé de mettre en en place, lors de chaque conseil municipal, une suspension de séance à mi-séance afin de permettre aux citoyens et aux élus de débattre. Nous vous avons également proposer de créer un conseil municipal citoyen, afin que les Plaisançoises et Plaisançais puissent prendre part à la politique de la ville en toute connaissance de cause.

Vous nous avez courtoisement répondu qu'il y aurait beaucoup de réunion publiques et que la Commission Démocratie Participative se réunirait souvent, afin de pouvoir mettre en œuvre cette valeur chère à l'ensemble des élus ici présents ?!

**Nous voilà à un an du mandat, et pas une fois ladite Commission s'est réunie ? Merci de nous indiquer pourquoi ? Les sujets ne manquent pas...**

Pour exemple : une commune limitrophe, Tournefeuille, a mis en place une Agora, afin d'associer les habitants aux projets qui les concernent.

L'Agora est une assemblée constituée de citoyens (46 membres à parité) appelée à se prononcer sur des sujets d'intérêt général et à se prononcer, notamment lors de débats sur les politiques publiques.

Initialement, un vote devait être organisé pour désigner les citoyens membres de L'Agora. Mais les conditions sanitaires ont amené la commune à repenser leur mode de désignation. Ils seront donc tirés au sort après avoir fait acte de candidature auprès de la Ville. Les membres seront mandatés pour deux ans et répartis ainsi : **24 citoyens tirés au sort, 14 représentants d'associations**, élus par l'assemblée des associations de la ville et 8 élus municipaux, le Maire étant membre de droit.

**Qu'en pensez-vous ?**